

## Le grand quiz

(Les bonnes réponses sont en italiques et en orange...les gagnants doivent se faire connaître pour récupérer leur kit de casseroles...A ne pas traîner derrière soi, svp..°

**1) Aujourd'hui, dans votre établissement, l'activité de bibliothécaire-formateur est-elle majoritairement...**

- a) *Reconnue et valorisée via un ou plusieurs postes dédiés*
- b) *Reconnue et valorisée via une liste de compétences énumérée dans la fiche de poste*
- c) *Exercée spontanément par les volontaires*
- d) *Exercée en plus du temps de travail car ne faisant pas partie du cœur de métier*

**2) Selon vous, les compétences prioritaires qu'un bibliothécaire doit acquérir pour être formateur sont : (2 réponses possibles)**

- a) Maîtriser les disciplines des cursus où on intervient
- b) Savoir maîtriser son stress
- c) *Savoir gérer un groupe*
- d) *Savoir construire un cours selon une approche par compétences*
- e) Pratiquer des pédagogies actives

Ont été surlignées les 2 réponses majoritaires...

**3) Construire un label pour les formateurs en bibliothèque veut dire :**

- a) Attester qu'ils ont suivi un parcours de formation
- b) Attester qu'ils ont acquis des compétences grâce aux formations
- c) *Attester qu'ils ont suivi un parcours élaboré et partagé entre plusieurs établissements*
- d) *Valoriser l'engagement de bibliothécaires dans l'activité de formation*

**4) La certification n'est pas une labellisation car :**

- a) *Elle est délivrée par des instances nationales*
- b) Elle est délivrée sur des critères librement choisis
- c) Elle se fonde sur un parcours de formation
- d) *Sa valeur repose sur la renommée de l'établissement qui la délivre*

**5) On peut évaluer les compétences acquises dans une labellisation pour....**

- a) *Reconnaître une activité complémentaire dans la fiche de poste d'un agent*
- b) *Reconnaître un effort de formation d'un agent*
- c) Obtenir un DU ou des équivalences au sein d'un diplôme
- d) *Faire un état des lieux des compétences d'un agent dans son service*

**6) On peut évaluer les compétences acquises dans une certification en...**

- a) demandant au N+1 de faire le point lors de l'entretien professionnel
- b) *définissant un barème de notation pour chaque compétence*
- c) laissant chaque agent s'auto-évaluer
- d) *définissant des modalités d'évaluation adaptées et validées par les organismes de formation impliqués*

## Le grand débat

### **Super wooclap!**

Wooclap est une appli fournie par une start-up belge qui a l'avantage de permettre des sessions interactives avec un auditoire sans avoir à acquérir des boîtiers de vote. L'avantage est que l'application fonctionne via Smartphone –ce qui peut contourner les problèmes de réseaux-. C'est aussi un inconvénient car on présuppose que tout le monde ait un smartphone ou un pc portable connecté en WiFi... ce qui n'est pas le cas.

### **Quel a été le rôle de l'ENSSIB dans la construction du projet de certification ?**

L'ENSSIB est impliquée dans les 2 projets, mais différemment : dans le projet de labellisation, l'ENSSIB a été sollicitée à l'issue du processus pour valoriser une initiative locale (alsacienne) en apportant une sorte de « tampon » qui donne une visibilité et une reconnaissance nationale au processus.

Dans le projet de certification –en cours d'élaboration- l'ENSSIB a été associée dès le début du processus. Elle est l'un des porteurs du projet et fera partie des organismes co-délivrants la certification. Elle n'organise pas pour l'heure les formations entrant dans le parcours « bibliothécaire formateur ».

### **La certification validée en Alsace est-elle reconnue dans une autre région?**

Attention ! Nous avons eu à cœur de vous expliquer que le projet alsacien est labellisant et non certifiant. Donc la réponse est : oui et non. Oui parce que le label est reconnu par l'ENSSIB que tout le monde connaît bien à l'échelle nationale. Non parce que le projet alsacien –qui relève d'une labellisation et non d'une certification- reste une initiative locale.

En revanche, le projet de certification porté par les CRFCB, l'ENSSIB et les URFIST aura un impact national : outre un parcours de formation, il vise à inscrire à l'inventaire complémentaire du RNCP cette certification, qui sera ainsi reconnue nationalement.

Le projet est piloté par le CRFCB Médial, et la certification sera mise en œuvre par tous les co-certificateurs (CRFCB, URFIST, ENSSIB).

### **Comment entrer dans l'expérience de labellisation ?**

Au niveau du site alsacien, les personnels suivent un parcours de formation cohérent et identique pour tous les établissements du site. Il est matérialisé par une liste de compétences dites « niveau 1 » et « niveau 2 ».

Autrement dit, pour entrer dans ce processus, venez d'abord manger une choucroute en Alsace ! (Vous pourrez même en bibliothèque, échanger des recettes de Koughlof ou de Bredele...)

## **Outre le label individuel, est-il possible de labelliser un service (SCD, DRIS, Bibliothèque) ou un établissement (GIP, grand établissement) entier ? Comme la charte Marianne par exemple ?**

Oui, en principe. Mais cela reste à inventer.

## **Existe-t-il un label européen ou transfrontalier ?**

A notre connaissance, non.

## **Un label ou une certification sont-ils donnés "à vie" ou s'inscrivent ils dans un dispositif FTLV ?**

Dans le projet de labellisation alsacien, nous avons l'ambition de renouveler tous les 3 ans la labellisation. Elle repose, en effet, sur une auto-évaluation de l'agent.

Ex. En 2017, un agent a suivi 4 formations dans le panel proposé pour le niveau 1. Il a obtenu le label. Au bout de 3 ans, il doit à nouveau s'évaluer : faire le point sur ses acquis, faire état des formations qu'il a suivi entretemps, de l'expérience qu'il a acquise. Le propre du label se situe dans le processus et c'est pourquoi nous avons misé sur une implication et sur la démarche réflexive des agents.

Au contraire, dans le projet de certification, c'est davantage le résultat atteint qui est attesté. Cela veut dire que l'on obtient la certification une fois pour toutes et qu'on peut la valoriser comme un certificat (C2i) ou un diplôme. Cependant, et comme pour tout diplôme, les compétences reconnues par une certification sont à entretenir.

## **Est-ce que l'on peut voir les grandes lignes de ce parcours de formation ?**

Concernant le label, le parcours Niveau 1 est défini à partir de la liste de compétences que vous trouverez dans le document qui sert de support à la labellisation (en annexe). Le parcours Niveau 2 est en cours de construction.

Concernant le parcours porté par les CRFCB, les URFIST et l'ENSSIB, et qui permet d'acquérir les compétences évaluées dans le cadre de la certification :

- Une présentation des compétences-cibles est disponible ici : <http://medial.univ-lorraine.fr/content/parcours-bibliothecaire-formateur>
- Les formations des CRFCB sont visibles ici : <https://www.crfcb.fr/#/>

Toutes les formations de formateurs peuvent entrer dans le cadre du parcours de formation (le parcours n'est pas figé, chacun suit les formations qui lui permettent de couvrir toute la grille des compétences-cibles). Les formations pouvant entrer dans ce parcours, et les compétences associées, seront bientôt matérialisées sur le portail des formations des CRFCB (vous pouvez en attendant voir un exemple ici : <http://medial.univ-lorraine.fr/node/236>).

## **Quel dispositif d'évaluation de ces compétences de bibliothécaire-formateur ?**

Concernant le label, nous n'avons pas souhaité évaluer « de l'extérieur » les compétences ; les contextes d'exercice et l'organisation des formations au sein de chaque établissement alsacien étant trop différents. Nous avons donc cherché un compromis autour de critères validés en commun, qui sont les suivants :

- Avoir suivi au moins 3 formations (dont certaines considérées comme incontournables)
- Avoir une pratique avérée de formateur (déclarer le nombre d'années d'expérience, le public formé, les disciplines où on forme,...)
- Déclarer sa pratique en matière de veille, partage d'expérience, participation à des journées, des colloques, des MOOC, etc.
- Remplir le formulaire d'auto-évaluation de ses compétences avec l'aide du responsable Formation de son établissement
- Faire valider le document par son N+1, le directeur d'établissement, le GTFU Alsace

Nous avons prévu une remise des labels Formateurs une fois par an, au moment de la Journée des Formateurs Alsace, organisée annuellement au mois de juillet.

Concernant la certification, le travail est en cours et les porteurs se donnent comme objectif de finaliser la disposition pour la fin de l'année 2018. Le principe est que, pour chaque compétence visée, on établit des critères pour l'évaluer et des modalités (écrites, orales) pour le faire. Un jury national validera le tout.

## **Qui forme à l'Enssib...?**

Il n'y a pas de formation à l'ENSSIB, ni pour le label, ni pour la certification. L'ENSSIB accompagne, valide la démarche, elle est garante de la conformité du processus et donne une image de marque. Pour la certification, elle est co-porteur du projet.

## **N'y a-t-il pas un risque de bibliothécaires à 2 vitesses : les labellisés et les autres ?**

Je ne crois pas que ce soit le label en tant que tel qui crée un déséquilibre dans les compétences des bibliothécaires-formateurs. Le label atteste d'une démarche, il vient donc de surcroît. Il n'est délivré qu'aux bibliothécaires qui assurent déjà des formations de manière régulière et qui s'impliquent.

Dans le projet alsacien, le pari a été que le label pouvait agir comme un levier pour que chacun, «à sa vitesse », monte en compétences sur l'activité de formation et se sente reconnu et valorisé pour cela.

## **Avez-vous connaissance de labels qui valoriseraient d'autres fonctions ?**

En ce qui concerne les labels, il n'y a pas, à notre connaissance, d'autres labels de ce type.

En ce qui concerne le parcours certifiant, il est envisagé d'en construire d'autres si cela semble pertinent.

## **Les compétences de formateurs des bib relèvent d'une spécialisation plutôt que de la formation initiale... ça se discute..**

En effet. La politique affichée par l'ENSSIB est de considérer que la formation des usagers est une activité spécifique et qu'elle ne saurait, en conséquence, faire partie d'un socle commun, délivré par défaut à tous. Il faut préciser qu'il y a déjà des modules dans les cursus des élèves fonctionnaires (conservateurs et bibliothécaires) qui apportent quand même un bagage autour de ces sujets. Le choix est de proposer des actions de formation continue autour de la formation des usagers, afin de trouver la meilleure adéquation aux besoins spécifiques des postes.

On remarquera que certains DUT (plutôt orienté « documentation » que « métiers du livre ») ont inclus quelques heures sur la formation des usagers dans leurs enseignements.

## **Valorisation vs évangelisation ?**

Nous revendiquons clairement que les démarches de certification comme de labellisation ont pour objectif de valoriser. Il n'y a pas de prosélytisme dans ces démarches. Pas de chapelle, pas de doctrine qui viserait à dire que la formation « vaut mieux » que d'autres activités en bibliothèque ! Nos métiers sont variés, multiples et c'est pour cela que nous les aimons ! Ceci dit, la formation existe, gagne sans cesse en importance, il s'agissait pour nous de la rendre visible, c'est tout.

## **Et donc ...quel site web montre déjà un bout de communication sur ce travail ; et la liste des compétences**

Pour le label : Nous sommes en cours de réinformatisation au niveau du site Alsace...Un portail de site est prévu et nous avons effectivement l'idée de communiquer par ce biais. Mais ce ne sera pas avant 2019. En attendant, on compte sur l'ADBU !

Pour le parcours certifiant (CRFCB-URFIST-ENSSIB) : <http://medial.univ-lorraine.fr/content/parcours-bibliothecaire-formateur>

## **Nous sommes plusieurs bibliothécaires formateurs dans mon établissement à avoir suivi plusieurs modules de formation pour les bibliothécaires formateurs organisés par notre CRFCB. Est-ce que nous pouvons prétendre au label ?**

Au label, non puisqu'il s'agit d'une initiative locale, fruit d'un consensus entre les établissements associés du Site alsacien.

Votre attente relève de la démarche de certification en cours : vous pourrez « passer » la certification dès qu'elle sera en place (fin 2018, nous espérons).

## **Pourquoi labelliser spécifiquement cette fonction si elle relève déjà des fiches de poste ? Pourquoi pas un label portant sur d'autres activités auxquelles s'attachent également des compétences méritant d'être valorisées ?**

Question difficile... Historiquement, l'activité de formation était présente dans le référentiel BiblioFil comme une activité concernant essentiellement les catégories B. L'activité de formation a été explicitement considérée comme une mission des SCD dans le décret d'août 2011, article 2, point 8 : « former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique ». A cela s'ajoute la massification de la population étudiante. Ce contexte induit un besoin croissant de formateurs. Ceci étant dit, une telle évolution touche à l'identité professionnelle, au glissement du cœur « collections » vers le cœur « services ». Ces changements sont sujets à controverse, voire à polémique. Beaucoup de bibliothécaires disent qu'ils ont choisi ce métier parce qu'ils ne voulaient pas enseigner. Alors....former ?

La réponse que je ferai est que la labellisation est un choix politique des établissements partenaires, il est le symbole d'un engagement ferme dans la voie de la reconnaissance de l'activité de formation, dans l'implication des bibliothèques dans la réussite étudiante. (AB)

En ce qui concerne le parcours certifiant, il est envisagé d'en construire d'autres si cela semble pertinent. (MB)

## **Qui choisit les personnes qui seront labellisées ? Enssib ? Crfcb ? SCD ? Qui au scd ?**

Chaque personne qui veut prétendre au label renseigne la fiche d'auto-évaluation avec l'aide du responsable Formation de son établissement et la fait valider ensuite par son N+1, puis par le Groupe de Travail Alsace, puis par le site.

La certification est également en premier lieu à l'initiative de l'agent : la passent ceux qui le souhaitent, qui estiment qu'elle apporte une reconnaissance de leurs compétences qui peut leur être utile pour valoriser leurs fonctions, leur implication, etc.

## **Pourrait-on obtenir des "Open Badges" pour ces compétences ?**

Oui, pourquoi pas ! C'est une piste intéressante à laquelle nous avons pensé, mais que nous n'avons pas encore mise en œuvre.

## **Pouvez-vous partager les compétences exactes que vous demandez dans votre labellisation et certification ? Cela sera plus précis pour nous tous !**

Pour la labellisation, voici la fiche des compétences à renseigner pour le label niveau 1. Le niveau 2 vise davantage les référents/responsables/coordonateurs de la formation des usagers et est en cours de construction... peut-être un retour l'an prochain ? Pour la certification, vous avez des informations sur le site de Médial : <http://medial.univ-lorraine.fr/content/parcours-bibliothecaire-formateur>

Annexe 1.

La fiche d'auto-évaluation qui liste les compétences de niveau 1 du label SDDAlsace/ENSSIB.

**Label Formateur - Niveau 1**

## Fiche individuelle

Schéma Directeur de la Documentation

---

**Présentation du Label formateur**

Le Label Formateur est un dispositif élaboré dans le cadre du Schéma Directeur de la Documentation Alsace et validé par l'Enssib. Il vise à faciliter l'acquisition et la montée en compétences des bibliothécaires formant des usagers, au sein des structures documentaires des établissements associés du site Alsace. Le label est attribué individuellement, sur proposition de l'établissement et pour au moins 3 ans.

---

**Identité du bibliothécaire-formateur**

Nom :	Nb. d'années à animer des formations :
Prénom :	Nb. d'heures à animer des formations :
Etablissement :	h / h <span style="font-size: x-small;">volume horaire de l'établissement</span>
Mail :	- Données sur l'année
Téléphone :	
Type de public(s) formé(s) :	Champ(s) disciplinaire(s) :
<input type="checkbox"/> Niveau L <input type="checkbox"/> Niveau M <input type="checkbox"/> Niveau D	<input type="checkbox"/> Secteur SHS <input type="checkbox"/> Secteur DEG <input type="checkbox"/> Secteur Santé
Autres : <input type="checkbox"/> Enseignants ou chercheurs	Autres : <input type="checkbox"/> Secteurs Sc et Techn. <input type="checkbox"/> Secteurs Arts LL

---

**Formations suivies du label formateur de niveau 1**

Intitulé formation	Organisme formation	Date	Modalité
<input type="checkbox"/> Réussir l'animation des visites de BU	Médial		Formation présentielle
<input type="checkbox"/> Bien communiquer en situation de formation	Médial	et	Formation présentielle
<input type="checkbox"/> Gérer son stress en situation de formation	Coaching Everest/Médial		Formation présentielle
<input type="checkbox"/> Animer et gérer un groupe	Intersection/Médial	et	Formation présentielle
<input type="checkbox"/> Ingénierie pédagogique	Médial		Formation présentielle
<input type="checkbox"/> Retour expérience - Réussir l'animation des visites de BU	Médial		Formation présentielle
<input type="checkbox"/> Retour expérience - Bien communiquer en situation de formation	Médial		Formation présentielle
<input type="checkbox"/> Retour expérience - Ingénierie pédagogique	Médial		Formation présentielle

---

**Activités annexes**

Consultation de la veille formation des usagers  
 Participation aux journées des formateurs

---

**Autres participations sur 2013-2017**

Intitulé	Organisateur	Date	Modalité

**Tableau de bord des compétences du bibliothécaire-formateur**

**Connaissances**
Mon autoévaluation

- Bibliothéconomie
- Techniques documentaires
- Systèmes d'information documentaires
- TIC (technologies de l'information et de la com.)
- Sociologie des publics
- Système éducatif et ses enjeux
- Processus et mécanismes d'apprentissage
- Domaine disciplinaire ou interdisciplinaire
- Ingénierie de la formation

**Compétences opérationnelles**
Mon autoévaluation

- Animer une session de formation
- Apporter des réponses à des besoins spécifiques
- S'exprimer en public
- Préparer une session de formation
- Evaluer
- Organiser les aspects logistiques

**Compétences comportementales**
Mon autoévaluation

- Capacité à gérer le stress
- Sens de l'initiative
- Autonomie / Confiance en soi
- Capacité d'écoute
- Capacité d'adaptation
- Sens relationnel
- Rigueur / Fiabilité
- Sens de l'organisation
- Sens critique
- Maîtrise de soi

VISA du responsable hiérarchique ou du service formation

Nom : \_\_\_\_\_  
 Fonction : \_\_\_\_\_  
 Date : \_\_\_\_\_

VISA et cachet

VISA Enssib

VISA et cachet